

**C O N S E I L   C O M M U N A U T A I R E**  
**5   O C T O B R E   2 0 2 1**  
**A   1 9 h 0 0**

Le 5 octobre 2021 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 septembre 2021 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**D.2021.10.1 - Installation de M. Jean-François Peumery en qualité de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc, suite à la démission de M. Philippe Brillault du Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.**

de prendre acte de l'installation de M. Jean-François Peumery, de la liste « La Nouvelle équipe avec Philippe Brillault », dans les fonctions de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc, faisant suite à la démission de M. Philippe Brillault de son mandat communautaire.

**D.2021.10.2 - Commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. 4ème actualisation.**

**Remplacement d'un élu au sein de la commission "Eau, Déchets et Enjeux environnementaux".**

- 1) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, en qualité de représentant titulaire de la ville du Chesnay-Rocquencourt au sein de la commission « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

M. Jean-François PEUMERY
--------------------------

- 2) les listes actualisées des représentants des communes membres de Versailles Grand Parc au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 sont donc les suivantes :

**COMMISSION 1** Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Alain Nourissier	Erik Linqier
- Versailles :	Dominique Roucher	Xavier Guitton
- Versailles :	Charles Rodwell	Eric Dupau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Bertrand Ménigault
- 3 Bièvres :	Caroline Bougot	Paul Parent
- 4 Bois d'Arcy :	Elise Thai Thien Nghia	Quentin Delaunay
- 5 Bougival	Thierry Augier	Nathalie Jaquemet
- 6 Buc	Pierrette Mazery	Michel Fastré
- 7 Châteaufort	Bernard Lérissou	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
- 9 Jouy-en -Josas	Marc Bodin	Agnès Prieur
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Pierre Quignon-Fleuret	Laurent Dufour
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Benoit Ribert	Christophe Konsdorff
- 12 Les Loges-en-Josas	Sylvie Perraud	Nicole Marchais
- 13 Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Guy de Beauregard
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Yves Jourdan

- 16 Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
- 17 Vélizy-Villacoublay	Jean-Pierre Conrié	Valérie Péresse
- 18 Viroflay	Olivier Lebrun	Laurent Sassier

**COMMISSION 2** Commission Ville intelligente et Attractivité économique

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Dominique Roucher	Eric Dupau
- Versailles :	François Darchis	Martine Schmit
- Versailles :	Jean-Pierre de Roussane	Béatrice Rigaud-Juré
- Versailles :	Fabien Bouglé	Renaud Anzieu
- Versailles :	Anne-France Simon	Sylvie Piganeau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Hervé Dewynter
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Braconnier-de-Oliveira	Grégory Flamery
- 5 Bougival	Arnold Pelligri	Marie-Ange Dugast
- 6 Buc	Celeste Messina	John Colleemallay
- 7 Châteaufort	Yohann Lavialle	Sandrine Murgadella
- 8 Fontenay-le-Fleury	Bruno Gaultier	Luc Videau
- 9 Jouy-en -Josas	Christophe Ruault	Gilles Curti
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Tanneguy Audic de Quernen	Lucie Loncle Duda
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Marie Gérard	Georges Gérault
- 13 Noisy-le-Roi	Cyrille Fréminet	Christophe Molinski
- 14 Rennemoulin	Laurent Clavel	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
- 16 Toussus-le-Noble	Vanessa Auroy	Pierre Lancina
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Arnaud Bertrand
- 18 Viroflay	Christine Caron	Arnaud Brosset

**COMMISSION 3** Commission Transports et Mobilités

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuel Lion	Arnaud Poulain
- Versailles :	Martine Schmit	Philippe Pain
- Versailles :	Eric Dupau	Marie-Agnès Amabile
- 2 Bailly :	Denis Petitmengin	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Brot	Sébastien Allouche
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Bernard Million-Rousseau	Stéphane Touvet
- 7 Châteaufort	Patricia Gisle	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Samer El Sokhon	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Jean-François Poursin	François Bréjoux
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Vincent Pouyet
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle Duda	Martine Bellier
- Le Chesnay-Rocquencourt	Laetitia Gaignard-Viot	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Jacques Breteche	Houria Bensekhria
- 13 Noisy-le-Roi	Roch Dossou	Marc Timsit
- 14 Rennemoulin	Bertrand Delhotel	François-Xavier Schütz
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Vladimir Boire	Freddy Clairembault
- 16 Toussus-le-Noble	Nicolas Coutelin	Cédric Chaplain
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Johanne Ledanseur
- 18 Viroflay	Jean-Philippe Olier	Valérie Maidon

**COMMISSION 4** Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Claire Chagnaud-Forain	Nicolas Fouquet
- Versailles :	Olivier de La Faire	Michel Bancal
- Versailles :	Florence Mellor	Thierry Duguet
- 2 Bailly :	Sabrina Tourmetz	Charlotte Logeais
- 3 Bièvres :	Dan Atlan	Dorothee Brénéol
- 4 Bois d'Arcy :	Elodie Dézécot	Philippe Giudicelli
- Bois d'Arcy :	Jocelyne Hannier	-----
- 5 Bougival	Nathalie Jaquemet	Françoise Rouaix
- 6 Buc	Stéphane Touvet	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Nathalie Therre	Christiane Latrace
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Didier Morin	Anne-Marie Briand
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Michel Auboin	Laurence Josset
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Christophe Konsdorff	Violaine Charpentier
- 12 Les Loges-en-Josas	Valérie Petitbon	Odile Conroy
- 13 Noisy-le-Roi	Delphine Fourcade	Stéphane Moreau
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Marie-Laure Rousseau	Kamel Hamza
- 16 Toussus-le-Noble	Pierre Lancina	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Magali Lamir	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean Bernicot	Bertrand Schneider

**COMMISSION 5** Commission Culture

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuelle de Crepy	Muriel Vaislic
- Versailles :	Anne-Lise Josset	Michel Lefèvre
- Versailles :	Anne-Lys de Haut de Sigy	Marie-Pascale Bonnefont
- 2 Bailly :	Bertrand Ménigault	Maelys Luxor
- 3 Bièvres :	Christelle de Beaucorps	Dan Atlan
- 4 Bois d'Arcy :	Eugénia Dos Santos	Céline Simon
- 5 Bougival	Sophie Level	Gael Diot
- 6 Buc	Maguy Ragot-Villard	Annie Sainsily
- 7 Châteaufort	Yonel Gounot	Adeline Bodin
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne Fougères	Pascale Renaud
- 9 Jouy-en -Josas	Daniela Quint	Elsa Richard
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Valérie Laborde	Geneviève Salsat
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Tanneguy Audic de Quemen
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Cosme Rivière	Sébastien Mériaux
- 13 Noisy-le-Roi	Aurélien Logeais	Dominique Servais
- 14 Rennemoulin	Bernard Feys	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Sophie Marvin	Fanny Achart-Victor
- 16 Toussus-le-Noble	Nadia Benjak	Christine des Saints
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Alexandre Richefort
- 18 Viroflay	Jane-Marie Hermann	Patrick Omhovere

**COMMISSION 6** Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Erik Linquier	François Darchis
- Versailles :	Renaud Anzieu	-----
- 2 Bailly :	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Caroline Vigier
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	xxx	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	-----
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

**D.2021.10.3 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.****Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2021.**

- 1) que la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ne relève plus de la compétence du Bureau communautaire et revient au Conseil communautaire.  
La délibération n° D.2020.10.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020 relative aux délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 est donc modifiée sur ce point ;
- 2) de répartir le prélèvement du FPIC de la manière suivante, pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en 2021 :
  1. le FPIC est réparti selon la règle de droit commun :
    - a. Versailles Grand Parc prend en charge 16,93 % du FPIC correspondant à son coefficient d'intégration fiscal (CIF) 2021,
    - b. le solde est réparti entre les communes au prorata du potentiel financier,
    - c. les communes contributrices au Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) voient leur prélèvement du FPIC réduit à due proportion et pris en charge par Versailles Grand Parc.
  2. Versailles Grand Parc prend en charge la quotité de prélèvement par commune fixé dans la décision n° dB.2021.082 du Bureau communautaire du 23 septembre 2021 dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale ;
- 3) d'adopter les montants suivants des contributions 2021 au FPIC de chaque collectivité membre de Versailles Grand Parc :

en euros	Répartition dérogatoire FPIC 2021
Bailly	12 456 €
Bièvres	0 €
Bois d'Arcy	374 714 €
Bougival	328 028 €
Buc	0 €
Châteaufort	0 €
Fontenay-le-Fleury	420 424 €
Jouy-en-Josas	286 747 €
La Celle St-Cloud	807 834 €
Le Chesnay-Rocquencourt	637 069 €
Les Loges-en-Josas	0 €
Noisy-le-Roi	223 101 €
Rennemoulin	2 354 €
Saint Cyr-l'Ecole	374 286 €
Toussus-le-Noble	26 035 €
Vélizy-Villacoublay	0 €
Versailles	2 740 335 €
Viroflay	566 137 €
<b>TOTAL DES 18</b>	<b>6 799 520 €</b>
<b>Versailles Grand Parc</b>	<b>9 502 286 €</b>
<b>TOTAL FPIC</b>	<b>16 301 806 €</b>

- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

#### **D.2021.10.4 - Diverses opérations portant sur le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :**

- **décision modificative n° 2 de l'exercice 2021,**
- **modification des autorisations de programme et crédits de paiement pluriannuels,**
- **pertes sur créances irrécouvrables.**

- 1) d'admettre en non-valeur les titres liés à la redevance spéciale des déchets non ménagers, des apports en déchèterie des professionnels et aux droits de scolarité des conservatoires, d'un montant de 911,87 € au titre des exercices budgétaires 2017 à 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers d'un montant total de 3 613,51 € au titre des exercices 2014 à 2020 ;
- 3) d'augmenter de 842 007 € le montant de l'autorisation de programme (AP) n° 2021-001 relatif aux fonds de concours aux communes dans le cadre du retour incitatif 2021, soit un montant d'AP révisé à 4 396 007 € ;
- 4) de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés aux précédentes AP n° 2017-006, n° 2019-001 et n° 2019-002 sans modifier le montant total de ces AP ;
- 5) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2020)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AP
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	237 000,00	346 900,00		600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen			350 000,00		350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	879 736,06	850 000,00	400 263,94		2 130 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 697 978,40	392 000,00	21,60		4 090 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 000 000,00	500 000,00	0,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dtv intercommunal	2 747 985,13	1 392 010,00	1 296 484,87		5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 607 936,52	960 000,00	1 000 000,00	1 932 063,48	5 500 000,00
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	2 241 679,00	164 142,00			2 405 821,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	0,00	2 266 350,00	410 848,00		2 677 198,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13	0,00	1 826 900,00	673 100,00		2 500 000,00
2020-005	Acquisition Moulin de St Cyr	0,00	3 800 000,00	0,00		3 800 000,00
2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021			2 600 000,00	1 796 007,00	4 396 007,00
	<b>TOTAL CP</b>	<b>12 191 415,11</b>	<b>12 388 402,00</b>	<b>7 077 618,41</b>	<b>3 728 070,48</b>	<b>35 385 506,00</b>

- 6) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2021, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous.

**D.2021.10.5 - Budget annexe assainissement "délégation de services publics" (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :**  
**- création d'une autorisation de programme : travaux d'assainissement 2021,**  
**- décision modificative n° 1.**

- 1) de voter l'Autorisation de Programme (AP) n° 2021-002 d'un montant de 2 800 000 € pour les travaux d'assainissement votés en 2021 au titre du budget annexe assainissement délégation de services publics (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'indiquer l'échéancier de cette AP :

AP n°	Objet	CP 2021	CP 2022	CP2023	TOTAL AP
2021-002	Travaux d'assainissement 2021	1 800 000 €	800 000 €	200 000 €	<b>2 800 000 €</b>

- 3) d'ajuster les montants de l'AP n°2020-003 : « Travaux assainissement à Jouy » de +55 000 € et de l'AP n°2020-004 : « Travaux assainissement à Châteaufort » de +4000 € pour faire correspondre les montants des AP calculés à partir des excédents transférés avec les montants des travaux prévus. Les crédits avaient été prévus au BP 2021.
- 4) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2021, votée par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

**Synthèse de la DM1 du budget annexe assainissement DSP :**

Dépenses d'investissement	Voté au BP 2021	DM1	Total voté (BP + DM1)
Opération-chapitre 2001 : Travaux d'assainissement	3 668 422,43 €	- 1 000 000,00 €	2 668 422,43 €
<b>Recettes d'investissement</b>			
Chap. 16 : Emprunts	1 000 000,00 €	- 1 000 000,00 €	0,00 €

- 5) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**D.2021.10.6 - Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

**Rapport annuel 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

- 1) de prendre acte, au titre de l'année 2020, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de Versailles Grand Parc ;
- 2) de notifier cette délibération à toutes les administrations concernées.

**D.2021.10.7 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Exonération pour l'année 2022 des locaux à usage industriel ou commercial sur la commune de Vélizy-Villacoublay.**

- 1) d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOMA) pour l'année d'imposition 2022, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1° du Code général des impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux situés sur la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dont les invariants fiscaux sont annexés à la présente délibération.  
Cette disposition concerne les locaux qui ont recours à un service privé de collecte des ordures ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**D.2021.10.8 - Organismes en charge de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).**

**3ème actualisation:**

**- désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA),**

**- désignation d'un représentant titulaire de la communauté d'agglomération au sein d'Hydreaulys.**

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection de M. Claude Jorio en qualité de délégué titulaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du syndicat Hydreaulys, en remplacement de M. Simon Bonne, démissionnaire ;
- 2) la liste actualisée des représentants de la communauté d'agglomération au sein d'Hydreaulys est donc la suivante :

<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS</b>
Jacques Alexis	Eric Verspieren
Jean-Philippe Luce	Jérémy Demassiet
Richard Rivaud	Alain Sanson
Benoît Ribert	Violaine Charpentier
Claude Jorio	Louis-Marie Soleille
Marc Tourelle	Christophe Molinski
Sonia Brau	Isidro Dantas
Pascal Thévenot	Frédéric Hucheloup
François-Gilles Chatelus	Emmanuel Lion
François Darchis	Eric Dupau
Gwilherm Poullennec	Martine Schmit
Xavier Guitton	Wenceslas Nourry
Jean-Philippe Olier	Bertrand Schneider
Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
Arnaud Hourdin	Benjamin Develay

- 3) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection de nouveaux délégués titulaire et suppléant de la communauté d'agglomération pour siéger au sein du Comité de bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA)

<b>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</b>	<b>DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT</b>
François Darchis	Claude Jorio

**D.2021.10.9 - Commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES).  
2ème actualisation.**

**Remplacement d'un représentant au sein de la CCES du programme local de  
prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Versailles Grand Parc.**

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation de M. Jean-François PEUMERY en qualité de représentant titulaire du Chesnay-Rocquencourt au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) que la composition de la CCES du PLPDMA, similaire à celle de la commission thématique permanente « Eau, Déchets et Enjeux environnementaux » de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026, est la suivante :

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Erik Linquier	François Darchis
- Versailles :	Renaud Anzieu	-----
- 2 Bailly :	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Caroline Vigier
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	-----
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

~~**D.2021.10.10 — Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau  
potable et d'assainissement.**~~

~~**Présentation des rapports au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, pour  
l'exercice 2020.**~~

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR



**D.2021.10.11 - Délégation de service public pour l'exploitation du service de collecte des eaux usées et pluviales des communes de Bois d'Arcy, Bièvres, Jouy-en-Josas et La Celle-Saint-Cloud.**

**Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du principe de renouvellement de la délégation.**

- 1) d'approuver le principe de la passation d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire des communes de Bois d'Arcy, Bièvres, Jouy-en-Josas et La Celle-Saint-Cloud, membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour une durée de 3 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), selon les caractéristiques de la procédure ouverte ;
- 3) d'approuver les orientations principales et les caractéristiques de la DSP telles que décrites ci-dessus et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats ;
- 4) de prévoir une redevance d'occupation du domaine public fixe de 5 000 € HT par an révisable.

**D.2021.10.12 - Recomposition de l'Allée royale de Villepreux.**

**Lancement par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de la procédure de Déclaration d'utilité publique.**

- 1) d'approuver le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) au profit de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en vue de l'aménagement de l'allée royale de Villepreux ;  
Cette DUP concerne la troisième phase de travaux relative au double alignement nord et sud depuis la parcelle occupée par les gens du voyage jusqu'à l'autoroute A12.  
La portion Ouest de l'Allée Royale concernée est située sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.
- 2) d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité ;
- 3) d'autoriser M. le Président à solliciter, auprès de M. le Préfet des Yvelines, l'ouverture d'une enquête publique unique, réalisée au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, regroupant l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire ;
- 4) d'autoriser M. le Président, à l'issue de l'enquête publique, à solliciter du Préfet des Yvelines un arrêté déclarant d'utilité publique les acquisitions nécessaires au projet susvisé au profit de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;
- 5) d'autoriser M. le Président, à l'issue de l'enquête publique, à solliciter du Préfet des Yvelines un arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet au profit de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 6) d'informer M. le Préfet que la DUP devra être établie au bénéfice de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 7) d'autoriser M. le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches ou formalités et à signer tous les actes et documents que la DUP rendrait nécessaires.

**D.2021.10.13 - Lancement par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le Moulin de Saint-Cyr-l'Ecole.**

**Modification de la délibération n°D.2021.04.17 du 6 avril 2021.**

- 1) d'approuver le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique au profit de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc en vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation d'un espace logistique pour les épreuves équestres des Jeux Olympiques 2024 puis d'un parking paysager en lieu et place du de l'emprise du site dit du Moulin de Saint-Cyr ;
- 2) d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sus-désignée ;
- 3) d'autoriser le Président de Versailles Grand Parc à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sus-désignée, réalisée au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- 4) d'autoriser le Président, à l'issue de l'enquête publique, à solliciter du Préfet des Yvelines un arrêté déclarant d'utilité publique les acquisitions nécessaires au projet susvisé au profit de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;
- 5) d'informer Monsieur le Préfet que la déclaration d'utilité publique devra être établie au bénéfice de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 6) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches ou formalités et à signer tous les actes et documents que la déclaration d'utilité publique rendrait nécessaires.

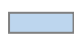

**D.2021.10.14 - Stratégie partagée entre le Conseil départemental des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le développement de l'offre résidentielle à destination des publics spécifiques.**

**Avenant n°2 au "contrat Yvelines/Résidences" conclu entre Versailles Grand Parc et le département des Yvelines.**

**(modification de la délibération n° D.2021.04.19 du Conseil communautaire du 6 avril 2021 pour la suppression d'une opération initialement prévue dans le contrat)**

- 1) d'approuver l'avenant n° 2 au « contrat Yvelines/Résidences » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le département des Yvelines modifiant la délibération n° D.2021.04.19 du Conseil communautaire du 6 avril 2021.

La nouvelle programmation s'établit désormais comme suit :

-  Projet rajouté par rapport au contrat initial  
 Projet non-financé et/ou avorté et/ou hors-délai

Public visé	Produit logement	Localisation	Nb de places	Montant de subvention
Étudiants	Résidence étudiante	Versailles – Chantiers <b>PASS attribué en 2016</b>	68	442 500 €
	Résidence étudiante	Versailles – Satory	-	0 €
	Résidence étudiante	Versailles - Saint-Louis	33	187 500 €
Jeunes actifs	Foyer de jeunes travailleurs	Vélizy-Villacoublay	157	1 570 000 €
Publics en situation de précarité	Pension de famille	Jouy-en-Josas <b>PASS attribué en 2013</b>	29	290 000 €
	Résidence sociale	Le Chesnay-Rocquencourt <b>PASS attribué en 2019</b>	30	210 000 €
	Résidence sociale	Le Chesnay-Rocquencourt <b>PASS attribué en 2020</b>	30	300 000 €
	Pension de famille	Jouy-en-Josas	68	680 000 €
	Résidence sociale	Versailles – Maisons Saint-Joseph	16	160 000 €
Publics souffrant d'un handicap psychique ou mental	Résidence accueil (autisme)	Bois d'Arcy <b>PASS attribué en 2019</b>	30	300 000 €
	Résidence accueil (autisme)	Noisy	-	0 €
	Résidence accueil	Le Chesnay-Rocquencourt	-	0 €
	Résidence mixte handicap/Intergén.	Versailles – Monseigneur Gibier <b>PASS attribué en 2020</b>	9	67 500 €
Seniors	Résidence intergén.	Les Loges en Josas <b>PASS attribué en 2019</b>	34	242 500 €
	Résidence seniors	Buc <b>PASS attribué en 2017</b>	55	385 000 €
Public mixte dans le cadre d'un projet intergénérationnel	Résidence intergén.	Versailles – Monseigneur Gibier	-	0 €
	Résidence intergén.	Viroflay <b>PASS attribué en 2016</b>	17	170 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>576</b>	<b>5 005 000 €</b>

- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant et tout document s'y rapportant ;  
 3) de notifier à tous les organismes concernés la présente délibération.

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*

Le Président

(signé)

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

**SYNTHESE DE LA DM2 DE VGP**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 264 174,00 €</b>	<b>2 264 174,00 €</b>
<b>Décomposition dépenses</b>		
FPIC (droit commun + retour incitatif)	1 180 286,00 €	
Indemnités des élus	172 000,00 €	
Intérêts moratoires (provision)	39 746,00 €	
Exceptionnelles : indemnité servitude Moulin St Cyr	108 000,00 €	
Prélèvement pour autofinancement	764 142,00 €	
<b>Décomposition recettes</b>		
Fiscalité : ajustements /notifications		-1 206 663,00 €
Dotations et compensations : ajustements/notifications		3 362 837,00 €
Exceptionnelles : indemnité servitude Moulin St Cyr		108 000,00 €
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	<b>694 529,71 €</b>	<b>694 529,71 €</b>
<b>Décomposition dépenses</b>		
Vidéoprotection	800 000,00 €	
Fibre optique	200 000,00 €	
Travaux piste cyclable vallée de la Bièvre (paiement reporté en 2022)	-400 000,00 €	
Fonds de concours : retour incitatif 2019 (solde)	164 142,00 €	
Clôture comptable opération sous mandat	256 387,71 €	
Cautions reçues baux transférés Moulin St Cyr/Rivolet	54 000,00 €	
Cautions versées avant acquisition immobilière	-380 000,00 €	
<b>Décomposition recettes</b>		
Cautions reçues baux transférés Moulin St Cyr/Rivolet		54 000,00 €
Cautions versées avant acquisition immobilière		-380 000,00 €
Clôture comptable opération sous mandat		256 387,71 €
Prélèvement pour autofinancement		764 142,00 €

<b>Décision modificative n°2 année 2021 du budget principal de VGP</b>
--

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>2 264 174,00 €</b>	<b>2 264 174,00 €</b>	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Decl. Dir°.				
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT</b>							<b>2 264 174,00 €</b>	<b>2 264 174,00 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>1 500 032,00 €</b>		
<b>Chap. 014 : Reversement de fiscalité</b>							<b>1 180 286,00 €</b>		
014	739223	01	C2010			Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	683 106,00 €		Finances : complément pour la répartition du FPIC : part de VGP de droit commun
014	739223	01	C2010		INCITATIF	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	497 180,00 €		Finances : complément pour la répartition du FPIC : part VGP lié au retour incitatif (répartition dérogatoire)
<b>Chap. 65 : Autres charges de gestion courante</b>							<b>172 000,00 €</b>		
65	6531	020	A0010	A0010		Indemnités des élus	172 000,00 €		Administration générale : non prise en compte de l'effet année pleine de l'augmentation des indemnités des élus votées le 7 juillet 2020
<b>Chap. 67 : Charges exceptionnelles</b>							<b>147 746,00 €</b>		
67	6711	020	C010	C2010		Intérêts moratoires	39 746,00 €		Finances : provision pour paiement des intérêts moratoires (0 € prévu au BP). Retards de paiement liés au changement du taux de TVA des marchés de collecte des déchets.
67	678	824	C2110	C2110		Autres charges exceptionnelles	108 000,00 €		Aménagement : reversement aux anciens propriétaires du Moulin de St Cyr de l'indemnité de servitude payée par la SNC Versailles Pion
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>764 142,00 €</b>		
<b>Chap. 023 : Virement vers la section de fonctionnement</b>							<b>764 142,00 €</b>		
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	764 142,00 €		Finances : ajustement autofinancement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								<b>2 264 174,00 €</b>	
<b>Chap. 73 : Impôts et Taxes</b>								<b>-1 206 663,00 €</b>	
73	73111	01	C2010		TCFE	Taxes foncières et d'habitation		-1 158 110,00 €	Finances : ajustement de la Cotisation Foncière des Entreprises suite à la notification. Exonération des établissements industriels compensée par l'Etat (voir chap. 74)
73	73111	01	C2010		TH	Taxes foncières et d'habitation		1 991,00 €	Finances : ajustement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à la notification
73	73111	01	C2010		TFNB	Taxes foncières et d'habitation		-56 568,00 €	Finances : ajustement de la taxe sur le foncier non bâti suite à la notification
73	73112	01	C2010			Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		301 985,00 €	Finances : ajustement de la CVAE suite à la notification
73	73113	01	C2010			Taxe sur les surfaces commerciales		-11 969,00 €	Finances : ajustement de la TASCOM suite à la notification
73	7382	01	C2010			Fraction de TVA reversée		-283 992,00 €	Finances : ajustement de la TVA suite à la notification. Erreur de prévision.
<b>Chap. 74 : Dotations et participations</b>								<b>3 362 837,00 €</b>	
74	74833	01	C2010			Etat - compensation au titre de la contribution économique territoriale		3 362 837,00 €	Finances : compensation des exonérations de cotisation foncière des entreprises (établissements industriels, entreprises soumises à la base minimum avec moins de 5 000 € de chiffre d'affaires, création d'entreprises)
<b>Chap. 77 : Recettes exceptionnelles</b>								<b>108 000,00 €</b>	
77	7788	824	C2110	C2110		Autres produits exceptionnels		108 000,00 €	Aménagement : indemnité de servitude payée par la SNC Versailles Pion à reverser aux anciens propriétaires du Moulin de St Cyr

Décision modificative n°2 année 2021 du budget principal de VGP									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT							694 529,71 €	694 529,71 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							694 529,71 €		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme				
<b>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>							<b>54 000,00 €</b>		
16	165	824	C2110	C2110	CANNUELO06	Cautions reçues	54 000,00 €		Aménagement : cautions liées aux locataires des entrepôts Rivolets et du Moulin de Saint Cyr
<b>Chapitre 23 : Travaux en cours</b>							<b>-400 000,00 €</b>		
23	2317	822	C213002	C213002	ADEPUR077	Travaux en cours mises à disposition	-400 000,00 €		Circulations douces : ajustement des crédits de paiement de la piste cyclable de la vallée de la Bièvres au vu des décaissements (AP n°2017-006)
<b>Opération-chapitre 110 : Vidéoprotection</b>							<b>800 000,00 €</b>		
110	2315	110	C240001	C240001	AAMUR039	Installations en cours	800 000,00 €		Vidéoprotection : achèvement de la phase 2
<b>Opération-chapitre 918 : Informatique VGP</b>							<b>-50 000,00 €</b>		
918	2183	311	B1300	C2200	CANNUELO81	Matériel informatique	-50 000,00 €		Informatique : dépenses reportées à 2022
<b>Opération-chapitre 1118 : Banque communautaire</b>							<b>50 000,00 €</b>		
1118	2051	020	B1300	B1300	CANNUELO83	Matériel informatique	50 000,00 €		Informatique : complément banque communautaire de matériels informatiques aux communes
<b>Opération-chapitre 1219 : Fibre optique des communes</b>							<b>200 000,00 €</b>		
1219	2315	1219	C240001	C240001	AAMUR096	Installations en cours	200 000,00 €		Fibre optique liaison des communes : complément crédits de paiement (AP n°2019-001)
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées</b>							<b>420 529,71 €</b>		
204	2041412	01	C2010		AFONCOM074	Subventions aux communes membres du GFP pour des travaux	164 142,00 €		Finances : fonds de concours liés au retour incitatif 2019 (solde AP n°2019-002)
204	204112	01	C2010		DSUBEX080	Subventions à l'Etat pour des travaux	256 387,71 €		Finances : clôture comptable de l'opération sous mandat de la piste cyclable base de loisirs SQY Bois d'Arcy (coût net)
<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b>							<b>-380 000,00 €</b>		
27	275	824	C2110	C2110	CANNUELO06	Cautions versées	-380 000,00 €		Aménagement : suppression des crédits pour l'éventuel dépôt de garantie pour l'acquisition du Moulin de St Cyr
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>								<b>-69 612,29 €</b>	
<b>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>								<b>54 000,00 €</b>	
16	165	824	C2110	C2110	CANNUELO06	Cautions reçues		54 000,00 €	Aménagement : crédits pour le remboursement futur des cautions liées aux locataires des entrepôts Rivolets et du Moulin de St Cyr (transfert des baux)
<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b>								<b>-380 000,00 €</b>	
27	275	824	C2110	C2110	CANNUELO06	Cautions versées		-380 000,00 €	Aménagement : suppression des crédits pour l'éventuel dépôt de garantie pour l'acquisition du Moulin de St Cyr
<b>Chapitre 458221 : Opération sous mandat piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs St Quentin</b>								<b>256 387,71 €</b>	
458221	458221	01	C2010		AFONCOM074	Opération sous mandat : piste cyclable Bois d'Arcy		256 387,71 €	Finances : clôture comptable de l'opération sous mandat de la piste cyclable base de loisirs SQY Bois d'Arcy (coût net)
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>								<b>764 142,00 €</b>	
<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>								<b>764 142,00 €</b>	
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement		764 142,00 €	

## Décisions prises par le Président et le Bureau

sur le fondement de l'article L. 5211-10  
du Code général des collectivités territoriales

N°	Objet	Date
<b>DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>		
dB.2021.071	Personnel Territorial - Recours à un agent contractuel sur un poste existant à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	08/07/2021
dB.2021.072	Programme "Habiter mieux". Aide à la rénovation thermique des bâtiments privés - Versement par Versailles Grand Parc du reliquat d'aides attribuées.	08/07/2021
dB.2021.073	Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure adaptée pour la signature d'un accord cadre à bon de commande relatif au traitement des déchets alimentaires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	08/07/2021
dB.2021.074	Attribution d'un fonds de concours de 135 340 € à la commune des Loges-en-Josas dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2019.	08/07/2021
dB.2021.075	Mise en place d'une stratégie partagée entre le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le développement de l'offre à destination des publics spécifiques. Adoption et signature d'un PASS Yvelines Résidences pour la commune de Versailles: "Projet de résidence étudiante rue Borgnis Desbordes'.	08/09/2021
dB.2021.076	Avenant à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Bougival, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etablissement public foncier des Yvelines auquel l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France vient aux droits et obligations.	08/09/2021
dB.2021.077	Acquisition du Moulin de Saint-Cyr Reversement de l'indemnité aux vendeurs, en contrepartie de la servitude consentie à la SNC VERSAILLES PION.	08/09/2021
dB.2021.078	Attribution d'un fonds de concours à la ville de Jouy-en-Josas. Etude préliminaire à l'installation d'une ferme urbaine.	08/09/2021
dB.2021.079	Attribution des subventions et cotisations de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux associations : Offices de tourisme de Bougival et de Jouy-en-Josas, ADIL 78 et 91 pour l'année 2021.	08/09/2021
dB.2021.080	Gare routière Vélizy 2. Convention de mise à disposition partielle du bâtiment de la gare pour l'accès des conducteurs du tramway T6 à la salle de repos et aux sanitaires.	08/09/2021
dB.2021.081	Avenants de prolongation des marchés 18ABA04 et 18ABA05 passés avec la société Triadis services pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des centres techniques municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et ajout de prix de traitement de déchets diffus spécifiques au marché 18ABA05.	08/09/2021
dB.2021.082	Retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2021. Modalités de calcul et montants par commune.	23/09/2021
dB.2021.083	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social VERSAILLES HABITAT de 594 189 € pour l'opération de 9 logements sociaux de type PLAI sis 4-6 rue Monseigneur Gibier à Versailles.	23/09/2021
dB.2021.084	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social VERSAILLES HABITAT de 307 209 € pour l'opération de 5 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 10 bis - 2 ter rue Pasteur à Versailles.	23/09/2021
dB.2021.085	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social VERSAILLES HABITAT de 2 670 500 € pour les opérations de logements sociaux impactées par la crise sanitaire de 2020.	23/09/2021
dB.2021.086	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social VERSAILLES HABITAT de 652 391 € pour l'opération de 4 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 7 rue Léon Blum à Jouy-en-Josas.	23/09/2021
dB.2021.087	Avenant de modification du marché 2020ABA36 passé avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, pour d'exploitation du réseau des déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les centres techniques municipaux situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	23/09/2021
dB.2021.088	Mise en place du Forfait Mobilités Durables.	23/09/2021

<b>DECISIONS DU PRESIDENT</b>		
dP.2021.023	Déploiement de stations de réparation et de gonflage vélo.	08/07/2021
dP.2021.024	Acceptation d'un don de partitions pour violon par Madame Pauline Pietrois-Chabassier au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	18/06/2021
dP.2021.025	Signature d'une convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable.	17/06/2021
dP.2021.026	Demande de subvention auprès du Réseau CANOPE (réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques) par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	17/06/2021
dP.2021.027	Demande de subvention à l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse pour la mise en œuvre du projet ' Hymne à la jeunesse européenne ' par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.	17/06/2021
dP.2021.028	Demande de subvention pour la mise en place d'une collecte séparative des déchets alimentaires avec traitement par compostage électromécanique au sein des communes de Versailles et Saint Cyr l'Ecole.	22/06/2021
dP.2021.029	Convention de partenariat 2021-2026 entre le SYCTOM et Versailles Grand Parc - Dispositif d'accompagnement - Volet compostage de proximité.	08/07/2021
dP.2021.037	Régie de recettes de la Direction de l'enseignement musical et culture. Modification de l'encaisse et du nom de la régie.	20/07/2021
dP.2021.038	Réalisation d'une voie verte cyclable le long de la vallée de la Bièvre - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).	09/09/2021
dP.2021.040	Convention d'autorisation d'exploitation délivrée à la société FlixBus France pour l'utilisation du point d'arrêt situé sur le parking-relais de la gare de Saint-Cyr, à Versailles pour les départs et les arrivées de ses liaisons par autocar.	09/09/2021
dP.2021.041	Réalisation d'une voie verte reliant la piste cyclable de la RD120 au Haras de Vauptain - Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec l'Office national des forêts (ONF).	09/09/2021
dP.2021.042	Recours à des agents contractuels sur des postes existant à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.	09/09/2021
dP.2021.043	Budget annexe assainissement DSP - solde sans déblocage du prêt du Crédit Agricole n°00001933539.	10/09/2021

Les décisions dP.2021.006 et 034 à 036 sont en cours de rendu exécutoire et seront rapportées au prochain Conseil communautaire.

Les décisions dB.2021.070 et dP.2020.028, 041, 050 et 65, dP.2021.030 à 033, 036 et 039 sont sans objet.